



ACTUALITÉS

Grippe aviaire: nous sommes tous concernés



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Prefecture de Seine-et-Marne

Depuis peu ,les cas en Ile de France se multiplient.
Adoptons chacun les bons gestes.



Créé le : 31/10/2022

Vous avez des poules ou des oiseaux d'ornement :

Pour les protéger de la grippe aviaire et protéger les éleveurs de volailles ,il convient de:

- Confiner vos volailles, les mettre dans votre jardin d'hiver ou mettre en place des filets de protection sur votre basse-cour.
- Surveiller régulièrement vos poules, pigeons et autres oiseaux.
- Vous faire connaître en mairie ou par télédéclaration en cliquant sur:<https://agriculture-portail.6tzen.fr/default/requests/cerfa0/> 
- EN CAS DE MORTALITE ANORMALE ,RAPPROCHEZ-VOUS DE VOTRE MAIRIE OU VOTRE VETERINAIRE